

AVIS PUBLIC

2022-005

Séance extraordinaire du conseil municipal

Suivant les dispositions de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), avis vous est donné de ce qui suit :

Il y aura séance extraordinaire du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, le lundi 25 avril 2022, à compter de 19 h, à la salle Socioculturelle de la Chute située au 18 rue du Golf, à Chute-aux-Outardes.

L'ordre du jour pour cette séance est le suivant:

1. Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance
2. Validation de l'avis de convocation
3. Adoption du règlement n° 455-2022 - Décrétant l'acquisition des actifs des municipalités desservies à l'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de service incendie et un emprunt de 750 000 \$
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance.

Toute la population y est conviée.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 22^e jour d'avril 2022.



Le directeur général et
Greffier-trésorier,



Rick Tanguay